MAIRIE D'HERVILLY-MONTIGNY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 07 juin 2022 à 18h30

<u>Présents</u>: M. Gaëtan DODRE, M. Ludovic BONNEL, Mme Angélique CARLIER, Mme Christine COQUELLE, M. Emmanuel SARRAZIN, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER, M. Grégory CARLIER

Absents excusés: M. Benoît BALLUET, Mme Martine CAILLET, Mme Elisa DROY

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu de réunion.

I) Compte rendu des différentes commissions

<u>CCHS</u>: <u>Administration Général</u>: La société SOLROI a pour projet la création d'un parc photovoltaïque sur Roisel. Afin de respecter la réglementation environnementale en vigueur, une parcelle située à proximité du site de l'opération a été identifiée pour la mise en œuvre d'un protocole de compensation. Il s'avère que cette parcelle appartient à la CCHS. Aucune indemnité financière ne sera versée à la CCHS, et la société SOLROI s'engage à prendre en charge le coût des travaux nécessaires pour la mise en place des mesures compensatoires et d'autre part le coût des mesures d'accompagnement et de suivi sur une période de 30 ans. Le conseil communautaire autorise le président à signer la convention, ainsi que tout document y afférent.

<u>Mobilité</u>: Proposition transport vers le centre aquatique durant l'été Suite au débat d'orientations budgétaires, Vincent MORGANT (vice-président en charge des équipements sportifs) et Yverick DEBALLE (responsable des équipements sportifs) proposent : - Gratuité totale du transport, afin d'éviter la création d'une régie - 4 ou 5 circuits par semaine (circuits présentés lors de la réunion) - Les entrées au centre aquatique ne sont pas prises en compte - Arrivée au centre aquatique à 14h30, départ à 17h15. Pour notre Commune le départ le plus proche est Roisel.

Ressources Humaines: Création d'un comité territorial social. Le comité social territorial est une instance consultative, composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et de représentants des agents publics. Il est compétent pour des questions d'ordre collectif.

Syndicat d'eau: Analyse et vote du budget par l'ensemble des membres du syndicat.

II) Délibération sortie du Sisco Haute Somme

Suite aux différents échanges avec la Sous-Préfecture, cette dernière demande à chaque Commune de délibérer afin de rendre possible la sortie du SISCO Haute-Somme.

Un comparatif des avantages et inconvénients est proposé afin de faire le choix le plus optimal pour nos enfants et nos administrés.

Vote à bulletin secret. Acceptée à l'unanimité par l'ensemble des conseillers présents (6 Oui, 2 Non, 2 Blancs).

III) <u>Délibération nouveau référentiel budgétaire et comptable</u>

Née au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, la M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Acceptée à l'unanimité par l'ensemble des conseillers présents.

IV) Réactualisation devis travaux ralentisseurs CD24

En raison de l'augmentation générale des prix, une hausse de 10% est à prévoir concernant l'ensemble des devis signés en fin d'année 2021. Le conseil municipal souhaite poursuivre le projet dans son intégralité malgré l'augmentation prévisionnelle. Un réajustement sera apporté à l'ensemble des documents.

Une réflexion se pose sur l'éclairage public, M. le Maire se charge de prendre contact avec le Département pour avoir plus de détails sur l'obligation d'éclairer les ralentisseurs toute la nuit.

Une dernière réunion est à prévoir sur place avant le commencement des travaux (entre juillet et septembre).

V) <u>Devis porte de motricité</u>

En raison de la vétusté de la porte d'entrée de la salle de motricité, M. le Maire expose les 4 devis afin de trouver le meilleur rapport qualité/prix.

Après discussions, le conseil municipal opte pour le devis de DISTRIVERRE d'un montant de 2 350 €.

VI) Tours élections législatives

M. le Maire rappelle la date des élections Législatives des 12 et 19 juin et invite chaque conseiller à choisir un créneau horaire. Contrairement aux élections Présidentielles, le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h.

VII) Tarif cases Columbarium

M. le Maire propose un tarif unique de 1000 euros par case qui correspond à l'achat du columbarium (6 cases) et à l'aménagement environnant. Aucune marge ne sera appliquée dans la vente d'une case. Une communication est à prévoir auprès des habitants.

VIII) <u>14 Juillet</u>

Comme chaque année, l'association Hervilly-Montigny Loisirs organise un repas le 14 juillet midi. Le conseil municipal propose un vin d'honneur et une distribution de friandises pour les administrés et enfants présents.

Questions diverses

<u>Association Hervilly-Montigny Loisirs</u>: Organisation du feu de la Saint-Jean le samedi 25 juin, du 14 juillet. Un spectacle humoristique est également prévu début septembre à la salle des fêtes de Roisel.

<u>RODP</u>: M. le Maire indique que dans le titre des redevances d'occupation du domaine public, la commune va percevoir 2 500 euros (SICAE, ENEDIS, France TELECOM). Désormais, chaque année, la Commune percevra automatiquement environ 500 €.

<u>Eolien</u>: Une rencontre est prévue avec un promoteur éolien afin de faire une étude pour l'installation d'éoliennes loin des habitations, et très peu visibles dans la mesure du possible, et maximum 3. Cela de percevoir des mesures financières qui permettront une entrée d'argent intéressante pour la Commune et une mise en place de projets avec prise en charge du promoteur.

<u>Chauffage</u>: Réflexion en cours sur le changement de chauffage pour la salle de motricité et le logement communal.

Salle de motricité / Mairie : étude pour le passage en chauffage électrique.

Logement Communal : installation d'un poêle à pellets afin de rendre autonome le logement.

<u>Dalle</u>: Une dalle béton est à prévoir dans la cuisine du logement communal en raison de la vétusté du sol.

La séance est levée à 21h00